

ORIENTAL  
MOYEN

# ALERTE RENFORCEE



Interdiction d'arroser les potagers de 20h



Interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol) sauf 1ère mise en eau pour les piscines enterrées



Interdiction de laver les voitures sauf les stations qui n'utilisent qu'une pistolet



Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses et espaces verts



Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses

## DIMINUTION DES DÉBITS DE LA LOIRE, L'EAU POTABLE EN ALERTE RENFORCÉE SUR TOUT LE DÉPARTEMENT

Mis en ligne le 09 août 2022

**Compte tenu des conditions météorologiques actuelles, les débits de la Loire ont franchi le seuil d'alerte renforcée et continuent actuellement de diminuer.**

**En parallèle, au niveau du bassin de l'axe Loire, une diminution du débit de soutien d'étiage provenant des barrages de l'Allier et de la Loire a été actée le 2 août, lors d'une réunion du Comité de gestion des retenues de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES), compte tenu leurs niveaux actuels et de la météo annoncée. Dans ce contexte, le bassin versant de la Loire et les usages de l'eau du réseau public d'alimentation en eau potable sont classés en alerte renforcée.**

Les bassins versants des Côtiers Bretons (pour les cours d'eau non réalimentés), de la Logne, de la Vilaine, des Affluents Nord et Sud Loire, de Brière-Brivet, de la Maine, de la Sèvre Nantaise, de la Moine et de la Sanguèze restent en crise, l'Oudon et le secteur réalimenté des Côtiers Bretons en alerte renforcée et le reste du département est en vigilance.

# ALERTE RENFORCÉE



Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h



Interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol) sauf 1ère mise en eau pour les piscines enterrées



Interdiction de laver les voitures sauf dans les stations qui n'utilisent qu'une piste





Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses et espaces verts



Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses

**Les restrictions s'appliquent à l'usage de l'eau potable, aux eaux de surface et à leurs nappes d'accompagnement** (incluant les forages et retenues d'eau connectés au cours d'eau ou à sa nappe d'accompagnement).

Pour connaître votre niveau de restriction en fonction de votre localisation, la DDTM de Loire Atlantique vous invite à consulter l'outil RestrEAU permettant de connaître les restrictions de l'eau durant la période de sécheresse. Du particulier au professionnel, cet outil vous permet, d'identifier selon votre usage et votre commune, les restrictions à respecter : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>  L'outil PROPLUVIA vous permet également une vision en temps réel de la situation à l'échelle infra-départementale en cas de sécheresse. Il y est possible de consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> 

[Pour consulter l'arrêté](#) 

Source : Préfecture de Loire Atlantique



 **RETOUR À LA LISTE**



## Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand  
44390 Nort-sur-Erdre

 02 51 12 00 70

 **CONTACTEZ-NOUS**

## Horaires :

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

**mercredi, samedi**

8h30 à 12h